

nement du Canada a assumé le contrôle d'un vaste territoire, plus grand que la moitié du continent, avec une énorme frontière qui va de l'Atlantique au Pacifique, lequel renferme à son extrémité ouest des races de sauvages au nombre d'au moins 60,000, portées d'ordinaire au pillage, à la guerre et aux atrocités.

On ne saurait croire non plus que ce grand pays doive être plus exempt que d'autres contrées qui progressent rapidement, des causes ordinaires de dissensions ou troubles intérieurs.

Avec ses progrès en richesses et population, et la perspective de devenir une grande et puissante nation, le Canada doit être en mesure, avant longtemps, de protéger son industrie, son commerce et son sol ; il doit pouvoir à l'heure voulue posséder la force matérielle nécessaire pour assurer sa sécurité et se faire respecter des nations, en recourant même aux armes, si cela est nécessaire. Des institutions militaires permanentes doivent grandir avec le développement du pays, c'est ce que nous dit l'histoire de toutes la nations.

Dans l'intervalle, la somme qui est votée annuellement pour la milice doit être appliquée le mieux possible et l'on doit obtenir une pleine valeur de la somme qui est dépensée—en en consacrant une partie à inculquer une bonne et solide éducation militaire aux officiers et sous-officiers, qui sont l'essence même et la base de toutes les armées, et sans lesquelles des masses d'hommes sans instruction, si bien qu'ils soient équipés, ne peuvent être que des corps inutiles.

Il faut pour atteindre cette fin s'empresse de substituer aux écoles militaires de meilleurs moyens d'instruction.

L'enrôlement de deux batteries d'artillerie comme écoles d'instruction pour cette arme, sous la direction de deux officiers habiles de l'artillerie royale, a réussi suffisamment pour nous engager à les convertir de suite en écoles de brigade pour les trois armes,

Comme les frais d'acquisition des chevaux de cavalerie pourraient empêcher l'adoption de ce plan, j'ometts pour le présent, quoiqu'avec répugnance, la branche d'artillerie ; mais il serait bon dans l'intervalle d'obtenir les services d'un instructeur d'artillerie pour chaque régiment de la cavalerie régulière, et que cet officier eut le rang d'un sergent-major.

Je suggère en conséquence qu'une compagnie du génie et trois compagnies d'infanterie soient de suite incorporées, la première en demi-compagnies qui formeraient partie de l'artillerie à Québec et Kingston. L'infanterie aurait une compagnie à Toronto dans le nouveau fort ; une à Ottawa, vu que cette ville est le siège du gouvernement ; et une autre dans la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick ; et chacune d'elles aurait un instructeur très-capable sorti de l'armée royale, auquel on donnerait un rang d'officier dans la milice.

Ces écoles d'infanterie auraient pour effet d'instruire rapidement bon nombre d'officiers et sergents entendus par tout le pays, qui seraient en mesure d'enseigner aux autres à leur tour et de combler une lacune qui se fait de plus en plus sentir.

Elles auraient pour effet immédiat de combler le vice le plus sérieux dans l'organisation de la milice, en formant des officiers et sergents capables de constituer un état-major régimentaire permanent, sans lequel des bataillons ne peuvent être qu'une machine sans propulseurs.

Cet état-major dans la milice anglaise, sur dix bataillons de compagnie, se compose de